

CHOISY-AU-BAC éteint son éclairage nocturne de 23h à 5h du matin (sauf en cas de festivités)

Dans l'EDITO DU MAIRE, paru dans le COSACIEN de mai 2022, était notifié :

« La hausse des prix de l'énergie est une préoccupation municipale. En ce sens, le Conseil Municipal du 6 avril 2022 a voté la décision d'éteindre l'éclairage public de 23h à 5h du matin à des fins d'économie. Des ajustements techniques sont à réaliser pour permettre cette mesure dans cette période de la journée où les déplacements sont minimes. C'est aussi bon pour la planète ».

Pourquoi éteindre les lampadaires la nuit ?

L'éclairage public est avant tout destiné à éclairer les piétons. C'est pourquoi les horaires 23h à 5h du matin sont privilégiés pour l'extinction. En effet, les balades à pied sont limitées, voire nulles, à ces heures de la nuit. Cela implique effectivement pour les rares promeneurs nocturnes de changer leurs habitudes.

Cinq bonnes raisons pour l'extinction de l'éclairage public une partie de la nuit :

1. Réaliser des économies budgétaires

Non protégé par le bouclier tarifaire mis en place pour les particuliers, la commune a subi une hausse de facturation électrique de 28% sur ses bâtiments et son éclairage public*, ainsi que de 300% sur sa consommation de gaz.

- 20% [1] : c'est la part de l'éclairage public dans les dépenses énergétiques d'une commune ;
- 50% [2] : c'est la part de l'éclairage public dans la consommation d'électricité de la commune ;

Dans le contexte financier actuel, particulièrement contraint, la question de l'extinction nocturne de l'éclairage public devient fondamentale. Celle-ci représente un fort gisement d'économies financières simple à mettre en place. En éteignant 6h par nuit, on peut réaliser jusqu'à 50% d'économie sur la facture d'électricité.

[1] D'après étude de l'ADEME.

[2] D'après étude de l'ADEME.

* Passage en éclairage LED en cours pour diminuer notre consommation.

2. Limiter la consommation d'énergie

- Pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et les déchets toxiques
- Pour préserver les ressources naturelles et diminuer la dépendance aux sources d'énergie importées (pétrole, uranium, gaz, etc).

3. Protéger la biodiversité

Un environnement nocturne est essentiel pour toutes les espèces, notamment parce qu'il contribue à leur bon fonctionnement physiologique et à leur rythme biologique. Éclairer la nuit a donc un effet néfaste sur la faune et la flore. Le développement des éclairages publics participe à la destruction et à la perturbation du cycle de reproduction de certaines espèces nocturnes tout en les rendant plus vulnérables face à leurs prédateurs.

À savoir : la pollution lumineuse est une des principales causes de la disparition des insectes.

4. Garantir une meilleure qualité de nuit et protéger la santé humaine

L'alternance jour-nuit est essentielle aussi pour l'homme. L'être humain est un animal diurne, qui a un rythme biologique bien défini : actif le jour et se reposant la nuit. Pour être en bonne santé, ce rythme doit être respecté. Il faut donc prévenir les lumières intrusives la nuit.

À savoir : l'académie nationale de médecine demande à classer l'exposition à la lumière la nuit dans la liste des agents perturbateurs endocriniens.

5. Pour respecter la loi

La pollution lumineuse est prise en compte aux yeux de la loi. Des dispositions législatives et réglementaires ont été promulguées pour limiter les nuisances lumineuses et leurs effets [3]. « Les émissions de lumière artificielle de nature à présenter des dangers ou causer un trouble excessif aux personnes, à la faune, à la flore ou aux écosystèmes, entraînant un gaspillage énergétique ou empêchant l'observation du ciel nocturne feront l'objet des mesures de prévention, de suppression ou de limitation » [4].

[3] Parmi les principales, la loi n°2009-967 du 3 août 2009 dite Grenelle 1, la loi n°2010-788 de juillet 2010, l'article L 538-1 du code de l'environnement ou encore le décret n°2011-831 du 12 juillet 2011.

[4] D'après l'article 41 de la loi n°2009-967 du 3 août 2009 dite Grenelle 1.

À savoir : l'éclairage public n'a aucune incidence sur la baisse de la criminalité et de la violence. 80 % des vols et agressions ont lieu en plein jour [5].

86 % des Français se disent prêts à accepter d'éteindre l'éclairage public inutile en milieu de nuit [6]

[5] D'après l'Observatoire National de la Délinquance et des Ripostes Pénales (ONDRP).

[6] D'après une enquête Harris Interactive de la Fondation européenne pour le climat, CESE, 12/06/2013.